



Société en commandite par actions au capital de 2.625.730,50 €  
Siège social : 8 avenue Delcassé 75008 Paris  
RCS Paris 552 091 050  
ISIN FR0000039216

## **COMMUNIQUE**

**RESILIATION DU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC FORTIS BANK  
SIGNATURE D'UN NOUVEAU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC KEPLER**

Le contrat de liquidité conclu le 17 juillet 2009 entre la Société ALTAREIT et FORTIS BANK FRANCE, 30 Quai de Dion Bouton à PUTEAUX (92824), aux termes duquel la Société ALTAREIT avait mis à la disposition de FORTIS BANK FRANCE des actions de la Société et des espèces en vue de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des actions de la Société a été résilié avec effet au 15 mars 2010.

La Société a conclu le 9 mars 2010 avec KEPLER CAPITAL MARKETS et KEPLER CORPORATE FINANCE, 112 avenue Kléber à PARIS (75116) un contrat de liquidité entré en vigueur le 15 mars 2010, établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement les dispositions du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la directive 2003/6/CE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la stabilisation d'instruments financiers, les dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, les dispositions du règlement général de l'Autorité des marchés financiers et de la décision de l'AMF du 1<sup>er</sup> octobre 2008. Ce contrat est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association française des marchés financiers et approuvée par l'Autorité des Marchés financiers par Décision du 1<sup>er</sup> octobre 2008 (ci-après « la Charte AMAFI »).

Au dernier bilan annuel au 31 décembre 2009, 197 actions et 1.529,12 euros en espèces figuraient au compte de liquidité de la Société chez FORTIS BANK FRANCE.

A la date de résiliation du contrat de liquidité avec FORTIS BANK FRANCE, le compte disposait de 144 titres et de 5.120,66 euros en espèces.

Au titre du nouveau contrat de liquidité conclu avec KEPLER CAPITAL MARKETS et KEPLER CORPORATE FINANCE, la Société a mis à disposition de son nouveau prestataire de services d'investissement les moyens suivants, au 15 mars 2010 :

- 144 titres de la Société ALTAREA
- 5.120,66 euros